

Décision

Générale

colonial

Décision n° 17 9 janvier 1952

n° 17 9

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 2 du 01/02/1952

Date de publication

9 janvier 1952

Date du numéro

1 février 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le tableau d'avancement du 1er semestre 1952, pour les gradés et gardes de la Section de police de la compagnie de gardes-cercle de Djibouti, est arrêté ainsi qu'il suit : Sont inscrits : Pour le grade d'adjudant: N° 1 : sergent-chef Djama Dirir, mle; 1.Pour le grade de sergent-chefl : N° 1: sergent Ali Sailem, Mle lé ; N° 2: sergent Ouaberi Hared, Mle 18 ; N° 3: sergent Hammadou Youssouf, Mie 13: N° 4: sergent Hussein Agaye, Mle 15. Pour le grade de sergent : N° 1: caporal Mohamed Ali, Mle 41; N° 2 : caporal Ahmed Douhoul, Mle 50; N° 3: caporal Abdillahi Wabberi, Mile 33 ; N° 4: caporal s- Ahmed Mohamoud, Mle 55; Les gradés et gardes inscrits au tableau d'avancement du 1er semestre 1952 sont promus au grade supérieur pour compter du 1er janvier 1952.